

Lycée polyvalent
Léonard de Vinci



académie
Nice

Éducation
nationale
enseignement
supérieur
recherche



CONSULTATION POUR LA GESTION DE
LA CAFETERIA DU LYCEE
LEONARD DE VINCI D'ANTIBES

ANNEXES

SOMMAIRE

ANNEXE 1 - PLANS

Plan du lycée

Plan de la cafétéria

Page 3

Page 3

Page 4

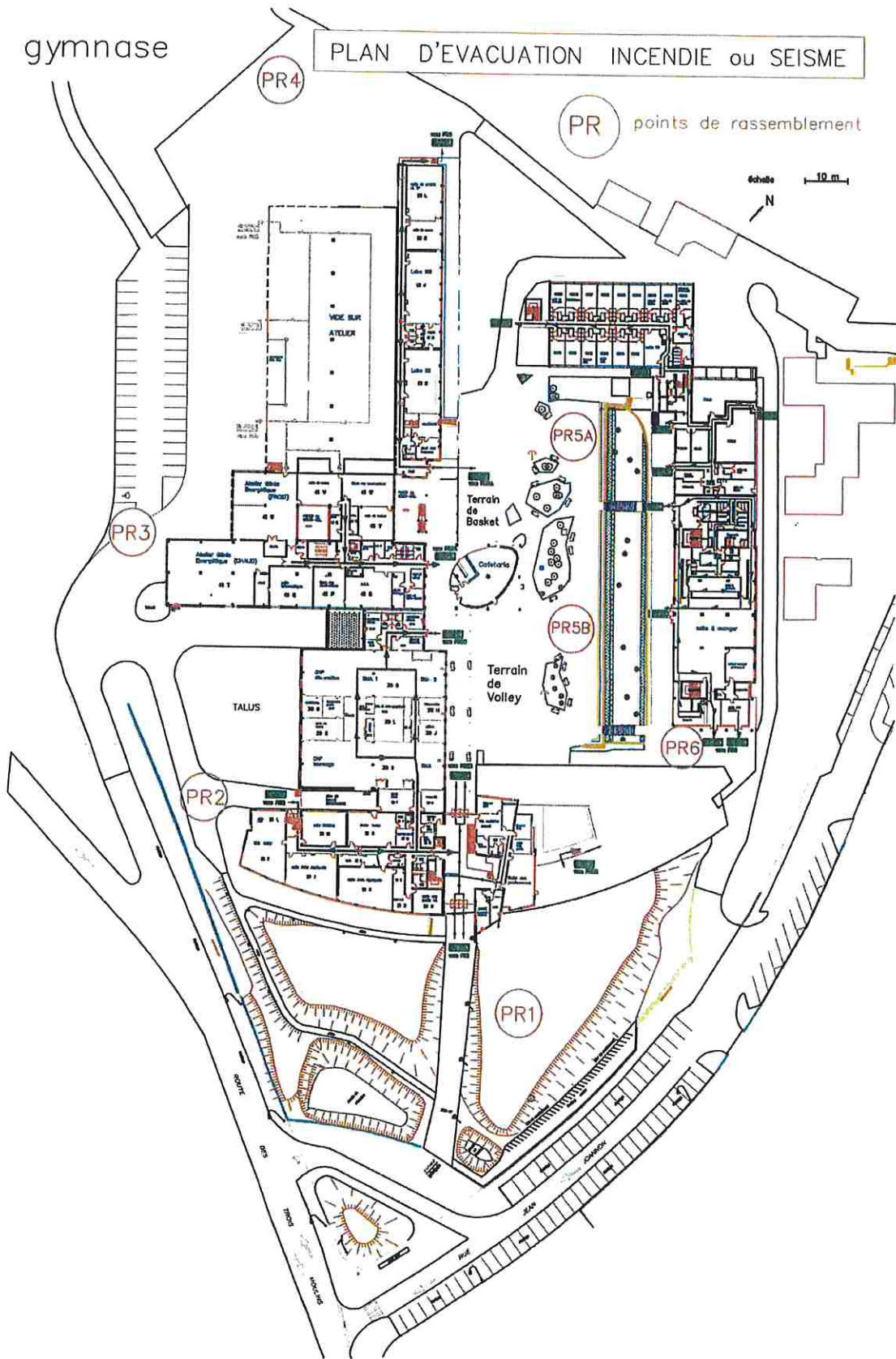
ANNEXE 2 – CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA CAFETERIA

Page 5

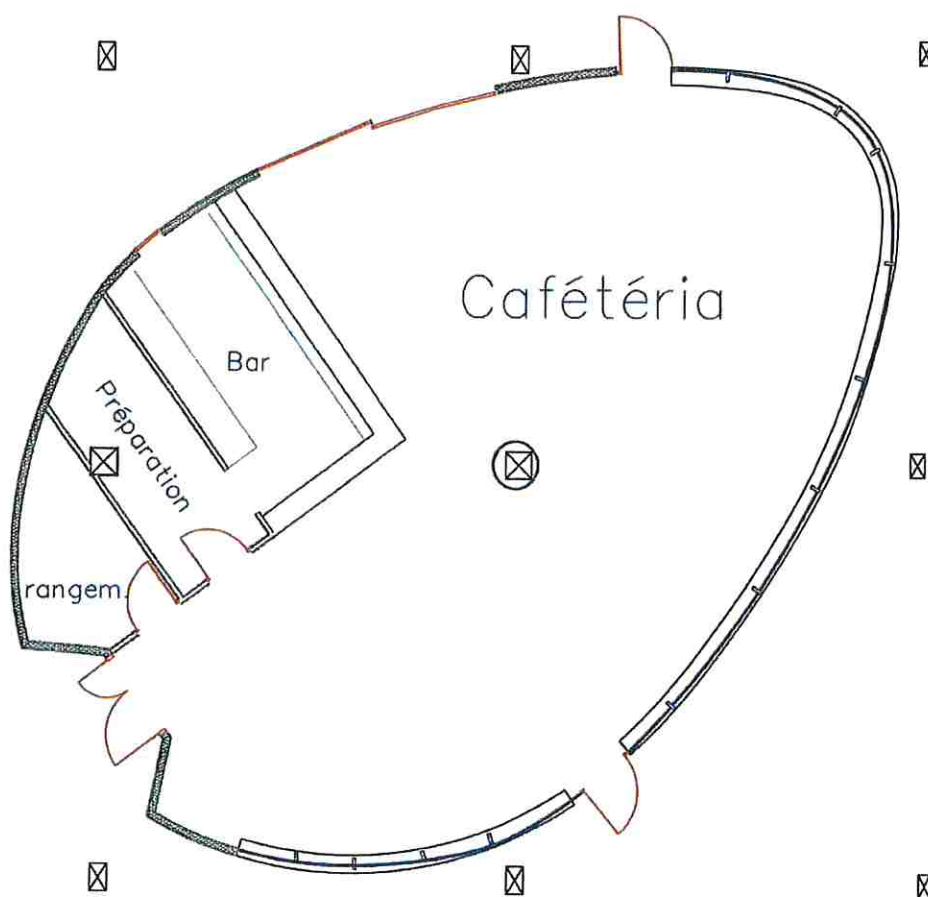
ANNEXE 3 – LISTE DES PRODUITS AUTORISES A LA VENTE

Page 6

ANNEXE 1 - PLANS



ANNEXE 1 – PLANS



Surface Cafétéria env. 110 m²

Surface bar env. 14 m²

Surface préparation env. 12 m²

Surface rangement env. 6 m²

Surface totale env. 142 m²

ANNEXE 2 – CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE LA CAFETERIA

Le prestataire utilisera le local mis à sa disposition pour la gestion de la cafétéria dans les conditions suivantes :

1. Le local et les voies d'accès sont mis à la disposition du prestataire qui devra les restituer en l'état. L'entretien journalier est assuré par le prestataire.
2. Les périodes et les heures de fonctionnement de la cafétéria sont les suivantes :
 - a. Tous les jours d'ouverture de l'établissement : lundi, mardi, mercredi, jeudi de 08h00 à 17h30 et vendredi de 08h00 à 16h00.
 - b. Fermeture de la cafétéria les jours fériés et durant les vacances scolaires (tousaint, Noël, hiver, printemps et été).
 - c. Lors des horaires d'ouverture, les élèves et les étudiants sont admis sans obligation de consommer.
3. Les boissons alcoolisées sont formellement interdites à la vente ainsi que les produits à base de tabac.
4. La liste des produits de consommation autorisés figure en annexe 3. Elle pourra être modifiée à la demande du prestataire après accord écrit de chef d'établissement ou à la demande de ce dernier.
5. L'interdiction de fumer est applicable à tous les usagers de la cafétéria.
6. L'utilisation du local s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'hygiène et des bonnes mœurs. Fourniture d'un rapport des services vétérinaires ou de tout autre organisme agréé.
7. Le gérant s'engage :
 - a. A mettre les locaux et installations à disposition gratuite de l'établissement quand ce dernier désire y organiser des manifestations.
 - b. A afficher les prix lisiblement.

ANNEXE 3 – LISTE DES PRODUITS DE CONSOMMATION AUTORISES A LA VENTE

Salades
Sandwiches froids ou chauds
Produits laitiers
Divers fruits frais / Fruits secs non salés
Boissons fraîches et chaudes (non alcoolisées)
Barres de céréales
Pâtisseries
Viennoiseries

A, le/...../.....
Signature du candidat

Cadre réservé au représentant du pouvoir adjudicateur :

Commission de choix du : / / 2017

IDENTIFICATION Numéro de Candidat : CAFET #

Signature :